



AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 511-02-2020

Règlement modifiant le règlement #511-2011, règlement concernant les limites de vitesse sur divers chemins et rues de la municipalité de Saint-Paul

Lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 511-02-2020, règlement modifiant le règlement #511-2011, règlement concernant les limites de vitesse sur divers chemins et rues de la municipalité de Saint-Paul.

Ledit règlement numéro 511-02-2020 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois de novembre deux mille vingt.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^c Richard B. Morasse, MBA, avocat